

## FICHE SIGNALÉTIQUE

### SECTION 1: IDENTIFICATION DU PRODUIT CHIMIQUE ET DE LA SOCIÉTÉ

**Identificateur du produit** : **EDEMACO**  
**Code(s) du produit** : Aucun rapporté.  
**Usage du produit** : Produit chimique pour la co-injection artérielle  
**Famille chimique** : Mélange.  
**Nom et adresse du fournisseur/distributeur:** **The Dodge Chemical Company (Canada) Ltd.**  
 1265 Fewster Drive  
 Mississauga, Ontario, Canada  
 L4W 1A2  
**Nom et adresse du fabricant:** Consulter le fournisseur  
**No de téléphone d'information** : (905) 625-0311  
**No. de téléphone en cas d'urgence** : (613) 996-6666 (CANUTEC)

### SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

**Classification** : Classification pour SIMDUT:  
 Catégorie B2 (Liquides Inflammable);  
 Catégorie D1B (Matières ayant des effets toxiques immédiats et graves, matières toxiques);  
 Catégorie D2A (Matières causant d'autres effets toxiques , matières très toxiques);  
 Catégorie D2B (Matières ayant d'autres effets toxiques ou chroniques).  
  
 OSHA: Cette matière est classée comme dangereuse selon les réglementations OSHA (29CFR 1910.1200). Classification dangereuse:  
 Liquide inflammable;  
 Risque aigu pour la santé;  
 Risque chronique pour la santé.

**Aperçu des urgences** : Liquide clair. orange-rose. Légèrement visqueux. Odeur parfumée.  
 Danger.  
 Liquide et vapeurs inflammables TOXIQUE! Risque d'être mortel ou de causer la cécité en cas d'ingestion de quantités suffisantes. Nocif en cas d'inhalation. Nocif si absorbé par la peau. Peut causer le mal de tête, la nausée, le vertige et les autres symptômes de dépression du système nerveux central. La surexposition prolongée ou répétée a peut causer des effets défavorables du foie. Provoque une sévère irritation des yeux. Risque de causer une irritation cutanée. Peut causer une réaction allergique cutanée. Risques d'anomalies congénitales possibles - contient une matière qui risque de causer des anomalies congénitales.

### EFFETS ÉVENTUELS POUR LA SANTÉ :

#### Symptômes d'exposition de courte durée (aiguë)

*Inhalation* : Risque de causer une grave irritation pour le nez, la gorge et la voie respiratoire. Les symptômes peuvent inclure douleur, maux de tête, nausée, vomissement, somnolence, étourdissements et autres effets sur le système nerveux central. La personne affectée peut pendant une certaine période ne ressentir aucun symptôme, pour ensuite avoir une vision floue et possiblement une cécité. L' exposition à des concentrations extrêmement élevées risque de causer le coma, l'affaiblissement respiratoire et la mort.

*Peau* : Risque de causer l'irritation modérée de la peau. Risque d'être absorbé et de causer des symptômes semblables à ceux pour l'inhalation.

*Yeux* : Un contact direct risque de causer une légère irritation des yeux.

*Ingestion* : Poison, may be fatal or cause blindness if swallowed. Risque de causer une grave irritation de la bouche, de la gorge et de l'estomac. Les symptômes peuvent inclure une douleur cuisante, le vomissement et la diarrhée. Risque d'être absorbé et de causer des symptômes semblables à ceux pour l'inhalation. Ne peut être fabriqué non toxique.

#### Effets nocifs chroniques éventuels

: Le contact prolongé avec la peau risque de causer la dermatite (éruption) caractérisé par une peau rouge, sèche et qui démange. La surexposition prolongée ou répétée a peut causer des effets défavorables du foie.

- Statut de cancérigène** : Consulter la Section 11 « Renseignements toxicologiques ».
- Autres dangers importants** : Sensibilisateur possible. Tératogène potentiel. Consulter la Section 11 « Renseignements toxicologiques ».
- Effets potentiels sur l'environnement** : Consulter la Section 12 « Renseignements écologiques ».

### SECTION 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

<u>Composants</u>	<u>No CAS</u>	<u>% (poids)</u>
Glutaraldéhyde	111-30-8	10.00 - 30.00
Méthanol	67-56-1	10.00 - 30.00

### SECTION 4: PREMIERS SECOURS

- Inhalation** : Transporter immédiatement la personne à l'air frais. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Si la respiration est difficile, seul le personnel médical est autorisé à donner de l'oxygène. Obtenir des soins médicaux.
- Contact avec la peau** : Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau tout en retirant les vêtements contaminés. Obtenir des soins médicaux. Laver les vêtements contaminés avant une nouvelle utilisation.
- Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement les yeux avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Appeler un médecin.
- Ingestion** : Appeler immédiatement un médecin ou un Centre AntiPoison. Provoquer le vomissement UNIQUEMENT sous la supervision directe d'un personnel médical qualifié ou selon les directives d'un centre antipoison. La victime devrait rincer sa bouche avec de l'eau, ensuite donner un ou deux verres d'eau à boire. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
- Notes au médecin** : Traiter de façon symptomatique. Un examen médical immédiat est requis. Contient du méthanol.

### SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

#### Dangers d'incendie/conditions d'inflammabilité

- : Liquide et vapeurs inflammables. S'enflamme si exposé à la chaleur, aux flammes ou à d'autres sources d'ignition. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et s'accumuleront dans les endroits fermés et plus bas. La vapeur risque de se déplacer sur une longue distance jusqu'à une source d'inflammation et de causer un retour de flamme. Les contenants fermés risquent d'éclater si exposé à une chaleur excessive ou aux flammes à cause de l'accumulation de la pression interne.

#### Classification d'inflammabilité (OSHA 29 CFR 1910.1200)

- : Liquide inflammable Classe 1C.

**Propriétés comburantes** : Aucun à notre connaissance.

#### Données d'explosibilité: Sensibilité aux chocs / décharges électrostatiques

- : N'est pas sensé être sensible aux impacts. Les vapeurs de la catégorie inflammable peuvent être allumées par une décharge d'électricité statique assez forte.

**Moyen d'extinction approprié** : Agent chimique en poudre, mousse, dioxyde de carbone et eau pulvérisée.

#### Marche à suivre/équipement spécial pour combattre les incendies

- : Les pompiers devraient porter un équipement de protection approprié et un appareil respiratoire autonome muni d'un élément facial complet à pression positive. Déplacer les contenants des lieux d'incendie s'il n'y a pas de danger. L'eau pulvérisée peut être utile pour refroidir l'équipement exposé à la chaleur et aux flammes. Éviter de répandre le liquide brûlant avec l'eau vaporisée, utilisé pour le refroidissement.

#### Produits de combustion dangereux

- : Oxydes de carbone, gaz formaldéhyde, gaz de chlorure d'hydrogène et autres gaz irritants.

#### Évaluation NFPA

- 0- Aucun risque 1- Mineur 2- Modéré 3- Grave 4- Menace pour la vie  
 : Santé: 2 Incendie: 3 Instabilité: 0 Autres dangers: None.

### SECTION 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

**Précautions individuelles** : Restreindre l'accès aux lieux jusqu'à ce que le nettoyage soit terminé. Tenir tous les autres employés en amont du vent et à l'écart du déversement/rejet. Toutes les personnes mises en cause lors du nettoyage doivent porter un équipement de protection approprié. Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

**Précautions pour la protection de l'environnement**

: Éviter que le produit déversé s'infilte dans les drains, les égouts, les étendues d'eau ou les espaces fermés. Si nécessaire, endiguer bien en avant du déversement afin d'éviter que l'eau d'écoulement ne s'infilte dans les drains, les égouts, tout autre cours d'eau naturel ou les sources d'eau potable.

**Nettoyage des déversements**

: Enlever toute source d'ignition. Ventiler le secteur du déversement. Arrêter le déversement à la source si cela peut se faire de façon sécuritaire. Contenir et absorber la matière déversée avec un absorbant inerte et non combustible, comme le sable. Ramasser et mettre dans des contenants correctement étiquetés. Se référer à la Section 13 pour l'élimination des matières contaminées. Aviser les autorités compétentes tel qu'exigé.

**Matières interdites** : Ne pas utiliser d'absorbants combustibles comme la sciure.

**Méthodes spéciales d'intervention antidéversement**

: Si la quantité déversée dans l'environnement excède la quantité rapportable par EPA, il faut immédiatement communiquer avec le National Response Center aux Etats-Unis (Tél: 1-800-424-8002).  
Quantité rapportable (RQ) US CERCLA: Méthanol (5000 lbs / 2270 kg).

**SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE**

**Manutention sécuritaire** : Porter un équipement de protection résistant aux produits chimiques durant la manipulation. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter l'exposition répétée ou prolongée à une solution à pleine teneur parce qu'une sensibilisation peut se produire. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes nues. Lors de la manipulation, mettre à la terre tout les équipements. L'exposition à 43 °C (110 °F) causera la brunification et la coagulation du produit. Utiliser dans des contenants fermés si possible pour éviter l'évaporation et minimiser l'odeur. Tenir à l'écart des bases et des matières incompatibles. Garder les solutions chauffées dans des contenants couverts jusqu'au refroidissement de la matière. Laver soigneusement après manipulation.

**Exigences en matière d'entreposage**

: Garder les solutions chauffées dans des contenants couverts jusqu'au refroidissement de la matière. Entreposer dans un endroit frais, sec et bien ventilé. Entreposer à l'écart des matières incompatibles. Les lieux d'entreposage doivent être identifiés clairement, libres de toute obstruction et accessibles au personnel qualifié et autorisé seulement. Inspecter régulièrement les contenants pour vérifier s'ils sont endommagés ou s'ils fuient.

**Substances incompatibles** : Éviter les agents comburants, les acides, l'alcool et les amines. Les alcalis catalysent une aldolisation qui est exothermique, mais ne devrait pas être violente.

**Matériaux d'emballage spéciaux**

: Toujours garder dans des contenants fabriqués du même matériau que le contenant du fournisseur.

**SECTION 8: CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

<u>Ingrédients</u>	<u>ACGIH TLV</u>		<u>OSHA PEL</u>	
	<u>TWA</u>	<u>STEL</u>	<u>PEL</u>	<u>STEL</u>
Glutaraldéhyde	0,05 ppm (plafond)	P/D	*0,2 ppm (plafond)	P/D
Méthanol	200 ppm (peau)	250 ppm (peau)	200 ppm	P/D

\* Note: La limite PEL d'OSHA énuméré ci -dessus pour le glutaraldéhyde est une limite finale/évaluée.

**Ventilation et mesures d'ingénierie**

: Une ventilation mécanique générale et une évacuation locale sont recommandées pour utiliser ce produit.

- Protection respiratoire** : En cas de formation de buées ou en espaces clos, une protection respiratoire peut être requise. Respirateurs homologués NIOSH sont recommandés. Obtenir l'avis de votre fournisseur de protection respiratoire.
- Protection de la peau** : Des gants imperméables doivent être portés quand on utilise ce produit. Obtenir les conseils des fournisseurs de gants.
- Protection des yeux/du visage** : Lunettes de sécurité avec écrans latéraux devraient être utilisés avec ce produit. En cas d'éclaboussures, des lunettes antiéclaboussures et un écran facial sont recommandés.
- Autre équipement de protection** : Un poste de douche oculaire et une douche d'urgence devront être à proximité du secteur de travail. Selon les conditions d'utilisation, un tablier imperméable devrait être porté.
- Considérations générales d'hygiène** : Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser des produits cosmétiques en travaillant avec ce produit. Bien laver les mains après la manipulation du produit avant de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser les toilettes. Enlever les vêtements souillés et bien les laver avant de les porter à nouveau.

## SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

<b>État physique</b>	: Liquide clair.	<b>Apparence</b>	: Légèrement visqueux - orange-rose
<b>Odeur</b>	: Odeur parfumée.	<b>Seuil olfactif</b>	: P/D
<b>pH</b>	: 7,4 - 7,6	<b>Densité relative</b>	: 1,045 - 1,055
<b>Point d'ébullition</b>	: 82 - 84°C (179 - 183°F)	<b>Coefficient de répartition eau/huile</b>	: P/D
<b>Point de fusion/de gel</b>	: P/D	<b>Solubilité dans l'eau</b>	: Complet
<b>Pression de vapeur (mmHg @ 20° C/68° F)</b>	: P/D	<b>Taux d'évaporation (acétate n-butylque = 1)</b>	: < 1
<b>Densité de vapeur (Air = 1)</b>	: > 1	<b>Matières volatiles (% en poids)</b>	: 85%
<b>Composés organiques volatils (COV)</b>	: P/D	<b>Température d'auto-inflammation</b>	: P/D
<b>Point d'éclair</b>	: 31 - 33°C (88 - 92°F)	<b>Limite supérieure d'inflammabilité (% en vol.)</b>	: P/D
<b>Point d'éclair, méthode</b>	: TCC	<b>Retour de flamme observé</b>	: S/O
<b>Limite inférieure d'inflammabilité (% en vol.)</b>	: P/D		
<b>Distance de projection de la flamme</b>	: S/O		

## SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- Stabilité/Réactivité** : Stable dans les conditions recommandées et prescrites de manutention et d'entreposage. La stabilité peut diminuer si le pH et la température augmentent.
- Polymérisation dangereuse** : Le produit peut se polymériser lentement en présence de l'eau ou lorsque chauffé. Cette polymérisation se produit à des températures sous le point d'ébullition de l'eau, et n'est pas considérée dangereuse.
- Conditions à éviter** : Éviter l'humidité. Éviter la chaleur et les flammes nues.
- Substances à éviter et incompatibilité** : Éviter les agents comburants, les acides, l'alcool et les amines. Les alcalis catalysent une aldolisation qui est exothermique, mais ne devrait pas être violente.
- Produits de décomposition dangereux** : Aucun connu, se référer aux produits de combustion dangereux à la Section 4.

## SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

- Organes cibles** : Yeux, peau, système respiratoire, système nerveux et foie.
- Voies d'exposition** : *Inhalation*: OUI *Absorption cutanée*: OUI *Peau & Yeux*: OUI *Ingestion*: OUI

**Données toxicologiques** : Il n'existe aucune donnée pour le produit lui-même, uniquement pour les ingrédients. Voir les données ci-dessous pour la toxicité aigue.

<b>Composants</b>	<b>CL<sub>50</sub>(4hr)</b>	<b>DL<sub>50</sub></b>	
	<b>inh, rat</b>	<b>(Orale, rat)</b>	<b>(cutané, lapin)</b>
Glutaraldéhyde	24 ppm (chauffé)	134 mg/kg (rat); 100 mg/kg (souris)	600 mg/kg
Méthanol	64 000 ppm	5628 mg/kg	15 800 mg/kg

**Statut de cancérogène** : Aucun des composants sont inscrits comme étant cancérogènes par ACGIH, IARC, OSHA ou NTP.

**Effets sur la reproduction** : N'est pas sensé avoir d'autres effets sur la reproduction.

**Tératogénicité** : Contient du méthanol qui risque de causer des effets tératogènes à des doses qui ne sont pas toxiques pour la mère.

**Mutagénicité** : N'est pas sensé être mutagène chez les humains.

**Épidémiologie** : Pas disponible.

**Sensibilisation à la matière** : Peut provoquer une réaction allergique de la peau. Les symptômes peuvent inclure des rougeurs, des démangeaisons et de l'enflure. Aucune donnée disponible indiquant que le produit ou ses composants peuvent être des allergènes respiratoires.

**Substances synergiques** : P/D

**Propriétés irritantes du produit** : Grave irritant pour les yeux. Irritant cutané modéré.

**Autres dangers importants** : Aucun connu ou rapporté par le fabricant.

**Maladies aggravées par une surexposition** : Affections cutanées et trouble respiratoire déjà existants.

## SECTION 12: INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

**Écotoxicité** : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit. Le produit ne doit pas s'infiltrer dans les drains ou les cours d'eau, ou être déposé là où cela pourrait affecter les eaux de surface ou souterraines.

**Mobilité** : Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

**Persistance** : Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

**Potentiel de bioaccumulation** : Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

**Effets nocifs divers sur l'environnement** : Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.


## SECTION 13: CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION


**Manipulation en vue de l'élimination** : Manipuler les déchets conformément aux recommandations indiquées dans la section 7.

**Méthodes d'élimination** : L'élimination incorrecte risque de causer des dommages à l'environnement. Les contenants doivent être éliminés conformément à tous les règlements fédéraux, provinciaux et locaux applicables. Communiquer avec les agences locales, fédérales, provinciales pour connaître la réglementation spécifique.

**RCRA (Resource Conservation and Recovery Act/Loi sur la conservation et la remise en état des ressources)** : Si ce produit, tel que fourni, devient un déchet dans les Etats-Unis, il pourrait respecter les critères de classification d'un déchet dangereux tel que défini par RCRA, Title 40 CFR 261. Le générateur des déchets a la responsabilité de déterminer l'identification adéquate du déchet et de la méthode d'élimination. Pour disposer des déchets ou des matières inutilisées, vérifier avec les agences environnementales tant au niveau fédéral que local.

## SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Information sur la réglementation	Numéro ONU	Nom d'expédition	Classe	Groupe d'emballage	Étiquette
Canada (TMD)	UN1993	LIQUIDE INFLAMMABLE, N.S.A. (Méthanol)	3	III	

<b>Canada (TMD)</b> Renseignements supplémentaires	Peut être expédié comme Quantité Limitée lorsque transporté dans des contenants de moins de 5,0 Litres; dans des emballages n'excédant pas une masse brute de 30 kg. Se référer à l'article 1.17 du Règlement sur le Transport des Marchandises Dangereuses, en Langage Clair, pour plus de détails sur cette exemption.				
Les États-Unis (DOT)	UN1993	Flammable liquids, n.o.s. (Contains: Methanol)	3	III	
<b>Les États-Unis (DOT)</b> Renseignements supplémentaires	Peut être expédié comme Quantité Limitée lorsque transporté dans des contenants de moins de 5,0 Litres; dans des emballages n'excédant pas une masse brute de 30 kg. Se référer à la Section 173.150 du 49 CFR. Quantité rapportable (RQ) US CERCLA: Méthanol (5000 / 2270 kg).				

**SECTION 15: INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

**Renseignement fédéral É.-U :**

TSCA: Tous les ingrédients énumérés apparaissent sur le registre Toxic Substances Control Act (TSCA).

CERCLA Reportable Quantity (RQ) (40 CFR 117.302): Méthanol (5000 lbs / 2270 kg).

SARA TITLE III: Sec. 302, Extremely Hazardous Substances, 40 CFR 355: Aucune substance "Extremely Hazardous Substance" présente dans cette matière.

SARA TITLE III: Sec. 311 et, 312, Exigences Fiches signalétiques, 40 CFR 370 Hazard Classes: Risque d'incendie; Risque aigu pour la santé; Risque chronique pour la santé. Selon SARA Sections 311 et 312, EPA a établi la quantité critique pour le rapport de produits chimiques dangereux. La quantité critique actuellement est de 500 livres pour « Threshold Planning Quantity (TPQ) », lequel sera le moins élevé, pour les substances « extremely hazardous) et de 10 000 livres pour tous les autres produits chimiques dangereux.

SARA TITLE III: Sec. 313 Toxic Chemicals Notification, 40 CFR 372: Ce produit peut être assujetti aux exigences de notification SARA, puisqu'il contient des composants de produits chimiques toxiques en quantité supérieure aux concentrations minimales. Ce produit contient: Méthanol.

**Lois É.-U. "State Right to Know":**

California Proposition 65: Au meilleur de notre connaissance, ce produit ne contient aucun produit chimique reconnu par l'État de la Californie comme causant le cancer ou autre effet nocif sur la reproduction.

Autres listes É.-U. 'Right to Know' Les produits chimiques suivants sont inscrits par chacun de ces états: Glutaraldéhyde (CA, MA, MN, NJ, PA, RI); Méthanol (CA, MA, MN, NJ, PA, RI).

**Renseignement international:**

Renseignements SIMDUT: Ce produit est un produit contrôlé selon le SIMDUT. Il respecte un ou des critères de classification d'un produit contrôlé tel qu'il est indiqué dans la partie IV du Règlement sur les produits contrôlés (RPC). Se référer à la Section 2 pour la classification SIMDUT de ce produit.

Renseignements Loi canadienne sur la protection de l'environnement (CEPA): Tous les ingrédients énumérés apparaissent sur la Liste intérieure des substances (DSL).

**Ce produit a été classé selon les critères de risque du Règlement sur les produits contrôlés (RPC) et la FDS contient toutes les informations exigées par le RPC.**

**SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS**


**Classification SIMD** \* - Risque chronique 0- Aucun risque 1- Mineur 2- Modéré 3- Grave 4- Menace pour la vie  
Santé : \* 2                      Inflammabilité : 3                      Réactivité : 0

**Légende** : ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists  
CA: California  
CAS: Chemical Abstract Services  
CERCLA: Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act of 1980  
CFR: Code of Federal Regulations  
DOT: Department of Transportation  
EPA: Environmental Protection Agency  
HMIS (Hazardous Materials Information System/Système d'information sur les matières dangereuses)  
HSDB: Hazardous Substances Data Bank  
CIRC: Centre international de recherche sur le cancer  
Inh: Inhalation  
MA: Massachusetts  
MN: Minnesota

S/O: Sans objet  
 P/D: Pas disponible  
 NFPA: National Fire Protection Association  
 NJ: New Jersey  
 NIOSH: National Institute of Occupational Safety and Health  
 NTP: National Toxicology Program / Programme national de toxicologie  
 OSHA: Occupational Safety and Health Administration  
 PA: Pennsylvania  
 PEL: Permissible exposure limit (Limite d'exposition permise)  
 RCRA: Resource Conservation and Recovery Act  
 RI: Rhode Island  
 SARA: Superfund Amendments & Reauthorization Act  
 STEL: Limite d'exposition à court terme (Short Term Exposure Limit)  
 TMD: Loi et Règlement sur le transport des marchandises dangereuses au Canada  
 TLV: Valeurs seuils (Threshold Limit Values)  
 TWA: Moyenne pondérée dans le temps (Time Weighted Average)  
 SIMDUT: Système d'information sur les matières utilisées au travail

**Références**

- : 1. ACGIH, Threshold Limit Values and Biological Exposure Indices pour 2009.  
 2. International Agency for Research on Cancer Monographs, recherche en 2009.  
 3. Canadian Centre for Occupational Health and Safety, base de données CCIInfoWeb 2009 (Chempendium, HSDB et RTECs).  
 4. Fiche signalétique du fabricant.  
 5. US EPA Title III List of Lists - version du octobre 2006.  
 6. California Proposition 65 List version du 18 décembre 2009.

<p><b>Préparée pour :</b>          The Dodge Chemical Company (Canada) Ltd.          1265 Fewster Drive, Mississauga, ON, Canada, L4W 1A2          Téléphone: (905) 625-0311          Adresser toutes les requêtes à The Dodge Chemical Company (Canada).</p>	
<p><b>Préparée par :</b>          ICC Centre de Conformité Inc.  <a href="http://www.thecompliancecenter.com">http://www.thecompliancecenter.com</a></p>	 <p><b>Centre de Conformité Inc.</b>          The Compliance Center Inc.          Spécialistes en réglementations sur les marchandises dangereuses</p>

**DÉNI DE RESPONSABILITÉ**

Cette fiche de données de sécurité a été établie par ICC Centre de Conformité Inc en utilisant l'information fournie par The Dodge Chemical Company (Canada) Ltd. et le service de renseignements du CCOHS. Les renseignements contenus dans la fiche de données de sécurité sont offerts pour votre considération et à titre indicatif lorsque que vous serez exposé à ce produit. ICC Centre de Conformité Inc et The Dodge Chemical Company (Canada) Ltd. n'acceptent aucune interprétation comme étant une garantie exprimée ou implicite et n'assument aucune responsabilité quant à l'exactitude ou la précision des données contenues dans cette fiche. Les données dans cette fiche ne peuvent être applicables en cas de mélange avec un autre produit ou dans un autre procédé.

Cette fiche de données de sécurité ne peut être changée, ou modifiée de quelque façon que ce soit sans avoir obtenue, au préalable, la permission explicite de ICC Centre de Conformité Inc et The Dodge Chemical Company (Canada) Ltd.

**Date de la préparation (mm/jj/aaaa)**

: 12/13/2006

**Date de révision (mm/jj/aaaa)**

: 01/31/2013

**No de révision**

: 2

**Informations de révision**

: Format à 9 sections transformé en format à 16 sections. Toutes les sections modifiées.

**FIN DU DOCUMENT**